

ACTE D’ENGAGEMENT

Marché public n° AOO AGRASC 2025-02

# 1. Pouvoir adjudicateur

Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)

Représentée par : La directrice générale de l’AGRASC

# 2. Objet du marché

Prestations de services incluant l’ouverture d’un compte client pour conserver les actifs numériques objets de la vente, le choix des places de marché permettant une vente avec publicité et mise en concurrence des acquéreurs, la vente de ces actifs numériques et le virement du montant de la vente en euros à l’AGRASC.

# 3. Procédure de passation

Appel d’offres ouvert en application des articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2162-5 du Code de la commande publique.

# 4. Identification du candidat

Nom / Raison sociale :

Forme juridique :

Adresse du siège social :

N° SIRET :

Nom et qualité du signataire :

# 5. Engagement

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, je m’engage sans réserve à exécuter les prestations conformément aux conditions prévues par le CCAP, le CCTP et les autres pièces contractuelles, et aux prix indiqués au BPU.

# 6. Prix du marché

Montant estimatif calculé à partir du DQE :

HT : €

TVA : €

TTC : €

Le montant calculé ci-dessus est calculé à partir du DQE et n’a pas de valeur contractuelle : la rémunération du titulaire sera exclusivement déterminée par l’application des prix / taux du BPU aux prestations réellement exécutées.

# 7. Durée

Le marché est conclu pour une durée initiale de 24 mois à compter de sa notification. Il pourra être reconduit deux fois pour 12 mois par décision expresse de l’AGRASC.

# 8. Modalités de paiement

Paiement sur présentation de factures via Chorus Pro. Délai global de paiement : 30 jours. Prestations rémunérées sur la base du BPU.

# 9. Pièces contractuelles

Le marché est régi par les documents contractuels suivants, par ordre de priorité décroissant :  
Les documents contractuels du marché sont, par ordre de priorité :

- L’acte d’engagement (AE)

- Le présent cahier des clauses administratives particulières

- Le cahier des clauses techniques particulières

- Le bordereau des prix unitaires (BPU)

- Le règlement de la consultation (RC)

- Le mémoire technique du titulaire

- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG – PI).

# 10. Signature du titulaire

Fait à :

Le :

Nom et qualité :

Signature et cachet :

# 11. Notification du marché

Nom du représentant de l’AGRASC :

Qualité :

Date de notification :

Signature et cachet de l’AGRASC :